



# ASSURANCES ET COUVERTURE DE LA PSYCHOÉDUCATION

## SOMMAIRE DES DÉMARCHES À TENTER

### 1. PRESCRIPTION MÉDICALE

Demander à votre médecin de vous faire une prescription pour les services de psychoéducation.

Donnez la ensuite à votre assureur et voyez si vous pouvez convenir d'un plan de traitement, puisque vous avez une recommandation médicale. .



### 2. SOMME FORFAITAIRE

Informez-vous auprès de votre employeur s'il a acheté auprès de l'assureur un fond supplémentaire pour des dépenses non couvertes initialement.

Si oui, demandez-lui si la **psychoéducation** peut y être incluse.



### 3. DÉPARTEMENT DE RÉADAPTATION

Si vous êtes en **arrêt de travail**, informez-vous si votre assureur a un département de réadaptation, qui couvrent généralement un éventail plus large de professionnels.

Si oui, informez-vous si votre dossier est éligible.



### 4. DEMANDER L'AJOUT DE LA PSYCHOÉDUCATION

Demander au responsable de l'achat des assurances collectives d'y ajouter la **psychoéducation**, avant ou lors du renouvellement du contrat.

Lui remettre notre **LETTRÉ\*** explicative au besoin.

